

Mémento concernant l'élection des délégué*es de cursus et des membres de la représentation étudiante de l'UFA

Chaque année, tous*tes les **étudiant*es** inscrit*es dans un cursus soutenu par l'UFA ont la possibilité de se faire élire comme délégué*e de cursus afin de représenter leur cursus et leurs camarades étudiant*es. Chaque cursus doit en règle générale disposer d'un*e délégué*e inscrit*e dans un établissement français et d'un*e délégué*e inscrit*e dans un établissement allemand.

Qu'est-ce qu'un*e délégué*e de cursus ?

Les délégué*es de cursus sont des interlocuteurs*trices que les étudiant*es d'un même cursus, **toutes promotions confondues**, peuvent contacter en cas de problème. En cette qualité, ils*elles représentent également les intérêts de leur cursus vis-à-vis de l'établissement, des responsables de programmes et de l'UFA. Les étudiant*es qui souhaitent se faire élire en tant que délégué*e de cursus peuvent le signaler dès à présent à leur responsable de programme. Les noms des délégué*es de cursus élu*es devront être communiqués à l'UFA au plus tard fin mars.

Se faire élire comme membre de la représentation étudiante de l'UFA

Les délégué*es de cursus peuvent ensuite se porter candidat*es à l'élection de **l'ensemble de la représentation étudiante** de l'UFA. Pour chacun des cinq domaines de formation des cursus UFA, il est prévu d'élire un*e représentant*e d'un établissement français et un*e représentant*e d'un établissement allemand pour un mandat de deux ans. Pour plus d'informations sur le travail de la représentation étudiante, veuillez consulter le site internet de l'UFA à la page suivante : https://www.dfh-ufa.org/fr/lufa/lufa-en-bref/organisation/les-instances-

https://www.dfh-ufa.org/fr/lufa/lufa-en-bref/organisation/les-instances-consultatives/les-representants-des-etudiants/

De plus, la représentation étudiante prend part aux réunions régulières de l'UFA (assemblée générale des établissements membres de l'UFA, Forum Franco-Allemand, etc.) et a également pour mission d'informer et de conseiller les étudiant*es, comme par ex. lors de la création d'une association de diplômé*es.

L'élection des membres de la *représentation étudiante* a lieu tous les deux ans. Tous*tes les *délégué*es de cursus* peuvent se porter candidat*es à cette élection. Après avoir été nommé*es délégué*es de cursus, ils*elles sont invité*es à informer leur responsable de programme s'ils*elles souhaitent se présenter à l'élection de la représentation étudiante de l'UFA. Les candidatures doivent être transmises à l'UFA au plus tard 1 semaine avant les élections. La représentation étudiante est élue par l'ensemble des délégué*es de cursus.

Remarque importante:

Avant de communiquer les noms et coordonnées des délégué*es de cursus de l'UFA, les responsables de programmes devront avoir reçu l'accord préalable de ces mêmes délégué*es, autorisant l'UFA à transmettre leurs données personnelles aux membres de la représentation étudiante en exercice afin qu'ils*elles puissent être contacté*es.

FAQ:

Comment les délégué*es de cursus sont-ils*elles désigné*es ?

Les cursus décident eux-mêmes de quelle manière ils souhaitent désigner leurs délégué*es de cursus. L'UFA ne donne aucune consigne spécifique en la matière. Les étudiant*es peuvent par exemple être informé*es par leur responsable de programme de la possibilité de se porter candidat*e, puis être désigné*es à la prochaine occasion par acclamation, par vote à main levée ou par vote électronique.

Dans la perspective de la prochaine élection de la représentation étudiante, il est important que, toutes promotions confondues, chaque cursus désigne un*e étudiant*e du côté français et un*e étudiant*e du côté allemand à la fonction de délégué*e de cursus. Il n'est pas possible de désigner auprès de l'UFA un*e ou plusieurs délégué*es pour chacune des promotions d'un même cursus. Si, dans chacun des établissements d'origine, les étudiant*es d'un cursus ont décidé de désigner non seulement un*e délégué*e de cursus mais aussi un*e délégué*e adjoint*e, seul le nom du premier/de la première est à communiquer à l'UFA via le formulaire en ligne.

• Les étudiant*es qui achèvent leurs études pendant la durée de leur mandat peuvent-ils*elles également prendre part à l'élection de la représentation étudiante ?

Oui, les étudiant*es dont les études se termineront avant la fin du mandat pour lequel ils*elles se présentent peuvent également se porter candidat*es. Ce qui importe, c'est qu'ils*elles soient dûment inscrit*es dans un cursus de l'UFA au moment des élections (en général mai/juin).

• Les doctorant*es peuvent-ils*elles également être élu*es membres de la représentation étudiante ?

À chaque mandat, deux interlocuteur*trices issu*es des programmes de formation doctorale sont associé*es à titre consultatif à l'instance de la représentation étudiante. Chargé*es de représenter les intérêts des doctorant*es de l'UFA, ils*elles peuvent être consulté*es pour toutes les questions ayant trait à la formation doctorale franco-allemande.

Les doctorant*es inscrit*es dans un programme de PhD-Track, un collège doctoral franco-allemand ou une cotutelle de thèse qui souhaitent se présenter à cette fonction peuvent déposer leur candidature directement auprès de l'UFA. Lors de sa première rencontre (en septembre), l'équipe nouvellement élue de la représentation étudiante désignera, parmi la liste des candidat*es, un*e interlocuteur*trice pour le côté français et un*e interlocuteur*trice pour le côté allemand.